

Antenne-relais sur le domaine public : le conseil municipal retire son autorisation

mercredi 25.02.2009, 04:51 - La Voix du Nord



Le collectif anti-antenne a organisé deux manifestations, mettant en avant les risques pour la santé des enfants.

| LAVENTIE |

Hier, dans les boîtes laventinoises, un courrier du maire. Roger Douez y explique que le conseil a retiré la veille une délibération du mois de décembre mettant à disposition d'Orange un terrain communal. L'opérateur voulait y implanter une antenne-relais. Un collectif s'y opposait. Le maire a pris acte et se dit aujourd'hui « libéré ».

Lundi devant une salle de conseil pleine de membres du collectif anti-antenne, Roger Douez s'est exprimé. Pour la première fois sur l'« affaire ».

Raison du silence : le respect de la décision prise par son conseil en décembre. Ça ne l'empêche pas d'être irrité par le « *tapage médiatique* ». Ce que l'on comprend à la lecture du courrier déposé hier dans les boîtes de ses administrés. Suite au vote de la question du retrait, adoptée malgré cinq abstentions dans la majorité, il en a fait la lecture : « *J'ai entendu votre inquiétude, et afin de ne plus cautionner l'implantation de ce relais, nous avons décidé de ne pas donner suite à la demande de location de terrain communal en retirant la délibération qui autorisait la mise à disposition du terrain communal.* » Le maire y défend encore cette décision de décembre : « *La démarche de la commune était d'avoir obtenu de l'opérateur des compensations en matière d'intégration, et en matière d'expertise de cette installation pour laquelle des contrôles de niveau d'exposition auraient été obtenus et publiés.*

» D'ailleurs, rien n'empêche aujourd'hui Orange de se retourner contre la municipalité, les deux mois du délai de recours ayant expiré.

Surtout, l'opérateur devrait s'adresser à un privé. Ce qu'il a déjà fait ailleurs.

Mais l'irritation du premier édile, on la doit surtout à l'attitude d'« *une minorité qui l'emporte une fois de plus sur la majorité* ». Et de rappeler les projets de supermarché ou de station d'épuration confrontés à ce type de collectifs. Sur l'antenne, il précise : « *Y a 80 % de la population qui souhaitent que la 3G et la 4G arrivent. Ils veulent les moyens de communiquer. Or, à Laventie, on est régulièrement coupé.*

»

Du public au privé ?

Dans son courrier, Roger Douez va plus loin que le simple retrait. « *Guidé par le même esprit du principe de précaution attendu par les habitants inquiets, (...), je vous informe que j'envisage de prendre un arrêté municipal interdisant l'usage du téléphone portable sur le site des installations scolaires de la commune (...).* » Le collectif ciblait la proximité de l'école. Le maire convient qu'il s'agit juste d'un « *contre-pied* », sa façon de pointer une certaine « *hypocrisie* ». « *Mais pourquoi pas le faire un jour ?* », poursuit-il.

Du côté du collectif, on reste quand même vigilant. « *Les parents présents ont senti que la menace pèse encore à Laventie, celle d'installations qui se feraient sur des terrains privés. Le collectif Antennes-relais à Laventie reste mobilisé (...).* » Autrement dit, à Laventie, on n'a pas fini de couper court à ses conversations. •

CHARLES-OLIVIER BOURGEOT